

Jean-François LOUDCHER

HISTOIRE DE LA SAVATE,
DU CHAUSSON ET DE LA BOXE FRANÇAISE
(1797-1978)

*D'une pratique populaire
à un sport de compétition*

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

© L' Harmattan, 2000
ISBN : 2-7384-8952-4

INTRODUCTION

La Boxe-Française-Savate est un sport de combat relativement répandu en France. Avec près de vingt cinq mille licenciés en 1997¹, cette Fédération, quoique d'importance moyenne comparée aux autres sports de combat², est l'une des premières dans le domaine pugilistique. L'explication de ce relatif succès tient sans doute à son caractère spécifiquement français. Pratiquée depuis le XIXème siècle, la boxe française a pour antécédents la savate et le chausson. Peu de choses ont été écrites sur l'histoire de cette activité³ : tout se passe comme si, adeptes et historiens des activités physiques et sportives, se contentaient d'une connaissance vague de son histoire. Pourtant, cette discipline a connu des moments de grande popularité et mérite qu'on s'interroge sur les raisons de son succès et de son déclin. Mais qu'est-ce que la boxe française ? Est-ce une activité de malfrat ou une pratique aristocratique ? Une gymnastique hygiénique, une discipline de self-défense ou bien un sport de compétition ? Encore aujourd'hui, cette réflexion est traditionnellement traversée de débats passionnés. L'historien des pratiques physiques semble tenu de s'engager d'un côté ou d'un autre lorsqu'il s'attaque à ce patrimoine national. Mais est-ce le but de l'histoire ?

Sans s'engager dans une réflexion en profondeur du métier d'historien, il est bon, néanmoins, d'envisager l'histoire de la boxe française avec un certain recul théorique afin de pouvoir esquisser une démarche critique et un tant soit peu rigoureuse. Plusieurs formes d'histoire sont traditionnellement mobilisées en boxe française. La plus répandue est la forme "événementielle"⁴. Elle se caractérise par

¹ Source : Fédération Française de Boxe Française Savate et Disciplines Assimilées.

² On peut citer la Fédération Française de Judo avec plus de 500 000 licenciés.

³ Mis à part les travaux princeps de Sylvain Salvini (ancien Président du CNBF en 1969), publiés sous la forme d'articles dans divers magazines en particulier la revue *Karaté* pendant une dizaine d'années, il n'y a pas de véritables « historiens » de la boxe française.

⁴ F. Braudel fut l'un des premiers à utiliser ce terme. Cf. BRAUDEL (F.), *Ecrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, Champs, 1969. Cf. LOUDCHER (J.-F.), VIVIER (C.), *L'histoire comme une façon de voir le monde*, cours du CNED, 1994.

les nombreux éléments anecdotiques qui parsèment les récits de la discipline, ce qui explique sans doute la faveur dont elle est l'objet. Le livre incontournable de J. Charlemont, intitulé *Histoire et biographie de la boxe française*⁵, peut-être rangé dans cette façon de considérer l'histoire. Sa lecture contente celui qui s'intéresse principalement à "*l'histoire des grands hommes*", pour reprendre l'expression de L. E. Halkin⁶, c'est-à-dire aux personnages célèbres ayant contribué au développement de la boxe française⁷. Leur rôle est fréquemment amplifié au détriment des boxeurs inconnus. En effet, le destin des hommes célèbres fait rêver le lecteur qui peut s'identifier à eux. Et pourtant, que seraient ces célébrités sans ces boxeurs obscurs qui leur permettent de se révéler, voire de briller ? Sans leur présence en arrière-fond, les Lecour, Leboucher, Charlemont, sont réduits à peu de chose. Par ailleurs, leur destin est parfois du à quelques coups du sort qui les font sortir de l'anonymat. Pourquoi la renommée n'est-elle pas survenue à Chauderlot, Albert ou Leclerc plutôt qu'aux Charlemont ? Dès lors, prendre en compte leur histoire relativise fortement l'histoire des grands hommes.

Plus récemment, quelques auteurs ont envisagé une façon différente de faire l'histoire de la boxe française. La volonté de démontrer une théorie ou une façon de penser est à la base de cette nouvelle forme d'histoire. Aussi a-t-elle reçu le nom d'"histoire-démonstrative". Elle s'associe souvent à "l'histoire-événementielle" car elle sélectionne un ou plusieurs événements pour étayer le raisonnement voulu. En conséquence, elle est souvent empreinte d'une idéologie contraignante et néglige fréquemment la véracité des sources. Le livre de M. Delahaye⁸ est révélateur de ce genre d'histoire. L'auteur tente de montrer la valeur de la boxe française du point de vue de ses perspectives morales et patriotiques⁹. Il existe cependant

⁵ CHARLEMONT (J.), *Histoire et biographie de la boxe française*, Paris, l'Académie de Boxe, 24 rue des Martyrs, 1899.

⁶ HALKIN (L. E.), *Initiation à la critique historique*, Paris, A. Colin, 4^{ème} édition, 1979.

⁷ Ainsi, J. Charlemont réserve une partie importante du livre à sa propre histoire.

⁸ Il serait beaucoup trop long de faire ici la liste des erreurs « objectives » commises dans ce livre. DELAHAYE (M.), *Savate, chausson et Boxe Française, d'hier et d'aujourd'hui*, Editions François Reder, 1991. Néanmoins, l'auteur a bénéficié d'une malle remplie de documents ayant appartenu à la famille Charlemont. On peut y trouver beaucoup de sources inédites et l'iconographie est remarquable.

⁹ M. Delahaye n'écrit-il pas : "*on m'accusera peut-être d'un "cocorico" intempestif en lisant ces pages, j'en prends le risque*" : *ibid.*, p. 9. L'auteur tente de montrer que les Charlemont n'ont pas été les "amateurs" éclairés que l'histoire traditionnelle de la boxe française retient. Le reste de sa réflexion reprend le plus souvent d'autres travaux sans les citer. Par exemple ceux de S. Salvini ou bien notre mémoire de D.E.A. (*Du duel à l'épée au duel à mains nues : conditions d'élaboration de la savate*, Mémoire pour le

des façons plus subtiles de faire cette histoire. Ainsi, le livre de B. Plasait¹⁰ relève, pour l'essentiel, de "l'histoire-événementielle" si l'on en juge par les nombreux documents publiés, mais il tisse des rapports étroits avec "l'histoire-démonstrative" par la forme du raisonnement suivi qui ne met jamais grossièrement en avant son idéologie. En montrant simplement la spécificité hexagonale de la boxe française, l'auteur lui donne une dimension et un poids qui lui permettent de la défendre sur le plan national et international. Toutefois l'analyse est discutable d'un autre point de vue. En effet, la boxe française que l'auteur promeut est présentée comme étant la forme définitive à laquelle l'évolution de la discipline devait aboutir. Le travers du raisonnement causal est évident¹¹.

On peut envisager d'utiliser cette deuxième forme d'histoire dans une perspective légèrement différente. Alors que les auteurs cités plus haut visent à justifier ce qui existe (la forme de pratique de boxe française actuelle par exemple), d'autres évoquent ce qui aurait pu exister. C'est le cas des nombreux écrits publiés dans la revue *Karaté* par S. Salvini. L'auteur s'engage, par des analyses souvent riches et pertinentes, à démontrer la valeur de la boxe française¹². Elle aurait été l'activité de combat la plus "efficace" dans l'histoire, contrairement aux arts martiaux asiatiques qui seraient constitués, au départ, d'un ensemble de techniques hétéroclites et frustes. Leur efficacité ne se serait affirmée que bien plus tard, au XXème siècle, sous l'influence, notamment, de la boxe française. Cependant, les Arts Martiaux et les Sports de combat peuvent-ils être mis sur le même plan ? Leur "efficacité" n'est pas la même, objectivement, sur un champ de bataille du XVIIème siècle ou sur un ring au XXème siècle. En outre, les conditions de pratique sont différentes. On ne s'exerce pas à l'épée dans le même but au XVIIème siècle et au XIXème siècle. Les objets sont différents et l'analyse doit être nuancée. Le risque d'anachronisme est également présent quand il s'agit de justifier l'hypothèse des origines européennes de la boxe française. Souvent, les arguments utilisés remontent à l'Antiquité grecque ou romaine. Cependant, si la filiation existe, elle n'explique pas pourquoi la boxe française apparaît uniquement dans l'hexagone et non pas en Italie ou en Grèce. Enfin, la filiation suppose une continuité de la pratique. Il est donc étrange que

D.E.A. en Sciences de l'Education, sous la direction de G. Vigarello, Université de Paris V, 1987).

¹⁰ PLASAIT (B.), *Défense et illustration de la boxe française, canne, savate, chausson*, Paris, Sedirep, 1971. Il faut noter que le livre fut mené à son terme par ce seul auteur, alors qu'il s'agissait, au départ, d'un travail collectif du Comité National.

¹¹ On part de l'effet pour justifier la cause.

¹² Mémoire vivante de la boxe française et des sports de combat, nous nous référons à lui tout au long de cette étude. Ses analyses requièrent cependant un regard critique indispensable à l'histoire.

le Moyen Age ne connaisse pas d'activité similaire à la boxe française. Il faut attendre la Renaissance pour qu'apparaissent des ouvrages concernant les pratiques de combat en Italie, comme si l'éveil culturel et politique européen favorisait leur émergence. Là aussi, on peut se demander si la savate a quelques origines communes avec ces premières pratiques de combat identifiées. Un des tout premiers livres écrit par Fiore Dei Liberi¹³ comprend bien des clés de bras, des projections, ainsi que des techniques d'autodéfense contre les épées et les hallebardes. De même, l'ouvrage de Talhoffer énumère peu après, en 1443¹⁴, des techniques similaires. Dans tous les cas, les techniques de coups de pied et de coups de poing sont rares. On peut aussi mentionner le traité de lutte de Fabian Von Auerswald, publié en 1539, qui ne mentionne pas de "techniques" pugilistiques¹⁵. Enfin, une gravure du livre de Petter Niclause, qui paraît en 1674¹⁶, montre un coup de pied contre un couteau ainsi qu'un coup de poing. Mais ils ne sont pas décrits en termes "techniques" précis.

Dans le même ordre d'idée, la lutte, qui est une pratique fort répandue à travers le monde, est souvent évoquée pour justifier l'apparition de la savate et du chausson. Mais les formes multiples de lutte semblent toutes se caractériser par la saisie de l'adversaire et non par la frappe de celui-ci. Il faut, toutefois, signaler l'existence d'une forme populaire en Cornouailles, appelée "*Cornish-hug ou croc en jambe*"¹⁷, dans laquelle il s'agit de donner des coups de pied. Sa description, par G. Depping, laisse planer un doute sur la spécificité des techniques de la savate. L'assimilation de cette activité à la boxe ou bien à une pratique martiale est cependant difficilement envisageable d'un point de vue technique. En effet, les adversaires ne donnent pas de coups de poing et les deux combattants sont supposés se tenir par des saisies quelconques. De plus, la boxe, qui existe depuis la fin du XVII^e siècle¹⁸ en Angleterre et qui consiste en des

¹³ Si l'on exclut le livre de Johannes Lichtenauer qui date des années 1390 et ne serait constitué que de quelques feuillets gravures. LIBERI (Fiore dei), *Flos Duellatorum in armis, sine armis, esqueter, pedester*, Venise, 1410.

¹⁴ TALHOFFER (H.), *Livre d'escrime de Talhoffer (Codex de Gotha)* de l'an 1443 contenant les duels judiciaires et autres par Gustave Hergsell, traduit de l'allemand, Prague, l'auteur, 1893.

¹⁵ AUERSWALD (F. Von), *Ringer Kunst*, 1539, dessins attribués à Lucien Cranach.

¹⁶ NICLAUSE (P.), *L'académie de l'admirable art de la lutte*, Amsterdam, 1674, Nouvelle Edition, Leide, 1712.

¹⁷ DEPPING (G.), *Merveilles de la force et de l'adresse*, troisième édition, Paris, Hachette, 1878, p. 68.

¹⁸ Un article paru dans *Le Protestant Mercury* en janvier 1681, relaterait un affrontement à coups de poing entre le majordome du duc d'Albermale et son boucher. Cf. CHEMIN (M.), *La loi du ring*, Paris, Gallimard, collection Découvertes, 1992, p.

combats à coups de poing entre deux individus face à face avec un enjeu financier, ne peut pas être confondue avec cette pratique. Enfin, pour Sir Thomas Parkyns, de même que pour D. Walker¹⁹, il s'agit bien de lutteurs ("wrestlers") et non de boxeurs²⁰. D'une manière générale, aucun de ces livres ne fait référence nommément à la boxe ou à des techniques de combat de percussion ressemblant à la savate. Les techniques de combat suffisent-elles à conférer une identité à la discipline ? Quand peut-on affirmer qu'une technique appartient à la boxe, à la savate ou à toute autre activité ?

Aucune de ces formes d'histoire n'apporte de réponse satisfaisante. Le problème de la définition de l'objet d'étude est ici au centre du débat. Sa circonscription sous-tend la formulation d'une hypothèse globale. Il faut alors faire appel à une forme d'histoire que l'on peut appeler « compréhensive » car les positions sont prises par le biais des hypothèses explicitement formulées. Sa difficulté tient peut-être au recul que l'historien doit avoir vis-à-vis de ces hypothèses afin de ne pas écarter d'autres possibles explications. Se centrer sur un champ limité permet donc d'être plus efficace, mais oblige à délaissier une quantité d'informations importantes qui ne nourrissent pas directement la problématique : par exemple, l'histoire de la boxe française à l'étranger (Belgique et Italie) sera, en partie, ignorée, de même que l'histoire de la boxe française en province, d'autant que les difficultés d'accès aux sources limitent l'ambition de la problématique et de la recherche.

Il est clair que l'histoire traditionnelle de la boxe française n'a pas ce modèle d'analyse pour référence. S'engager dans une forme d'histoire contextualisée et compréhensive est une démarche difficile. Si une réflexion problématisée guide notre analyse historique de la boxe française, elle ne peut faire l'économie du récit dans lequel l'événement trouve sa place. De plus, les sources sont parfois rares : l'utilisation d'outils conceptuels s'avère alors nécessaire et apparente la réflexion à une forme "démonstrative" de l'histoire. Une histoire "totale" serait celle qui utiliserait l'une et l'autre forme sans jamais négliger le droit du document et la clarté de son interprétation²¹.

20. Mais aussi : *FISTIANA, OR THE ORACLE OF THE RING*, London, WM. CLEMENT, 1841. (SNA).

¹⁹ WALKER (D.), *Defensive Exercises, comprising Wrestling (Cumberland, Westmoreland, Cornwall and Devonshire), Boxing*, London, 1840, p. 24.

²⁰ Aristocrate de petite noblesse, Sir Thomas Parkyns avait l'habitude, semble-t-il, de s'affronter à la lutte avec les gens du peuple. Il a écrit, selon G. Depping, *The Cornish-hug wrestler* au XVIII^e siècle. Cf. DEPPING (G.), *op. cit.*

²¹ Ce qui est généralement loin d'être le cas des « historiens » de la Fédération qui, la plupart du temps, empruntent à d'autres les vulgarisations fédérales. Ce qui ne serait pas problématique si les références étaient clairement indiquées, signe d'un minimum d'honnêteté intellectuelle.

L'objectif semble clair. L'ambition est grande, voire démesurée. Les limites de cette étude sont beaucoup plus modestes. La réflexion s'articule autour d'un objet technique, la boxe française, qu'il s'agit de replacer dans une évolution des pratiques physiques et des conditions sociales afin de dessiner les principaux traits de son histoire. Comment, en deux siècles, la boxe française devient-elle une pratique compétitive, avec une Fédération Nationale et Internationale ainsi que des règlements techniques très précis qui lui donnent une identité ? En particulier, le port des chaussures et l'autorisation de frapper dans les jambes (uniquement avec les chaussures et sans l'utilisation des tibias) interdisent son assimilation avec la boxe thaïlandaise ou la boxe américaine. La boxe française moderne s'inscrit-elle en droite ligne de l'héritage de la savate et du chausson ou bien s'est-elle construite à partir d'éléments fondamentalement nouveaux ? En bref, y a-t-il rupture ou continuité entre la pratique populaire et sa forme sportive ?

Ainsi, la réflexion centrale de l'étude s'organise-t-elle autour de la notion de compétition sportive qui s'impose peu à peu dans les années 60. Elle vise, de plus, à mettre en évidence la relation entre la forme actuelle de la boxe française et son passé. La discipline moderne, avec ses résistances, ses enjeux, est très dépendante de ses formes antérieures et de l'évolution de la société française. Par ailleurs, l'activité met en jeu la notion fondamentale de "coup" et frapper n'est pas neutre dans notre société qui gère le droit légal d'intervenir sur le corps. Cette action nous relie, d'une certaine manière, à nos ancêtres romains et grecs, si ce n'est au genre humain.

Entre réalité et mythologie, entre violence et efficacité, la savate, le chausson et la boxe française occupent une place privilégiée dans notre histoire.

PREMIERE PARTIE

**LES ORIGINES DE LA
SAVATE ET DU
CHAUSSON (1797-1843)**

INTRODUCTION

La Boxe-Française-Savate est un sport de combat de percussion qui, culturellement, est l'héritier d'une tradition hexagonale. Pour ne citer que deux auteurs, l'article écrit par T. Gautier¹ et le livre de J. Charlemont² attestent l'originalité de la savate au XIX^{ème}. Deux siècles d'histoire ont façonné cette pratique. Mais, comment expliquer ses racines ? L'apparition soudaine de cette activité, au cours du XIX^{ème} siècle en France, est un phénomène singulier dans la civilisation occidentale. Elle représente une véritable énigme à élucider.

Bien sûr, on peut admettre une filiation entre les activités physiques, comme l'envisagent certains historiens du sport³, et voir dans le pancrace grec antique l'origine de la savate. Si cette vision de l'histoire est commode, elle n'explique pas pourquoi et comment la savate est apparue à cette époque et en ce lieu.

Il est difficilement concevable qu'un individu seul puisse élaborer un art comme la savate en « inventant » du jour au lendemain, un "chassé"⁴, un "fouetté"⁵, sans que la nécessité s'en fasse ressentir. Il est vraisemblable que les "coups" ont été "créés" pour être utilisés dans des affrontements spécifiques à la savate, c'est-à-dire dans des rencontres où ils sont limités à l'emploi exclusif des pieds et des poings. En effet, où mieux que dans ces affrontements particuliers, les techniques corporelles de la savate peuvent-elles être mises en œuvre ? Les contraintes (limitation des coups) obligent les protagonistes à utiliser leurs ressources de manière à élaborer des techniques spécifiques. De sorte que, en intégrant ces contraintes, l'affrontement à mains nues devient tout à fait spécifique : il peut ainsi constituer la situation matricielle d'où émergera la savate.

¹ GAUTIER (T.), "Le maître de chausson", *Les Français peints par eux-mêmes*, Paris, 1842.

² CHARLEMONT (J.), *La boxe française historique et biographique*, Paris, L'Académie de boxe, 1899.

³ Comme par exemple : DE GENST (H.), *Histoire de l'éducation physique*, Bruxelles, De Boeck, T. 1 et T. 2, 1947 ; LE FLOC'HMOAN (J.), *Genèse des sports*, Paris, Payot, 1962.

⁴ Coup de pied qui se donne hanches de profil et avec le talon.

⁵ Coup de pied circulaire.

Dès lors, un nouvel objet d'étude se dessine. Ce n'est plus seulement la recherche d'une quelconque technique ou les innovations d'un obscur savatier qui font l'objet de la recherche, mais aussi bien les conditions d'apparition de ces affrontements particuliers. Le recours au "mythe des origines" en tant que point de départ d'une série de faits historiques ne suffit plus ici, car il importe moins de trouver qui a commencé que comment.

La situation d'affrontement à coups de pied et de poing serait la situation type à partir de laquelle la savate s'est constituée. Il faut donc la localiser dans l'histoire pour tenter d'expliquer son apparition. Une telle entreprise s'avère difficile en l'absence de critères rigoureux. Comment distinguer de manière infaillible, parmi les nombreux affrontements à mains nues, ceux qui se limitent à l'emploi exclusif du pied et du poing ? Ainsi, les célèbres bagarres des compagnons au XVII^e et au XVIII^e siècles, évoquées par E. Coornaert⁶, ne font pas appel à la savate. Elles sont, pour la plupart, collectives et mélangent les genres de confrontation. Les outils traditionnels côtoient les armes blanches, le poing se mêle à l'utilisation du pied ou bien du bâton, comme le narre A. Perdiguier⁷. Les malfrats, quant à eux, utilisent dans les agressions, les couteaux et les pistolets pour détrousser leur victime. Il est difficile d'imaginer que les "malingreux", "coupe-jarrets" ou autres "vide-goussets", s'engagent dans une telle entreprise les mains vides. Même le peuple ne peut produire ces affrontements particuliers, selon A. Farge, car il "*résout ses conflits sur le champ à coups de poing, de pied, ou avec les outils de son travail*"⁸. Les algarades sont rapides, violentes et surtout imprévisibles. Bref, aucune de ces rixes ne semble favoriser l'émergence de la savate. Seule une altercation artificiellement créée peut engendrer un affrontement limité aux poings et aux pieds. L'adoption d'une règle commune est indispensable pour qu'il puisse fonctionner. Elle impose, généralement, la présence d'un tiers, c'est-à-dire d'un témoin, pour que l'accord soit garanti. La situation ainsi définie caractérise le duel. Il serait l'indicateur recherché. En effet, il permet de discerner plus facilement, parmi les multiples affrontements, ceux parmi lesquels l'emploi des coups de pied et coups de poing est systématique et exclusif. De plus, le duel ne passe pas inaperçu car il se déroule souvent à l'encontre de la loi. Il répond à un rituel bien précis qui laisse des traces, soit dans les Gazettes, soit dans les archives de police.

⁶ COORNAERT (E.), *Les compagnonnages en France du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Editions ouvrières, 1966.

⁷ PERDIGUIER (A.), *Mémoires d'un compagnon*, (1855), nouvelle édition, préface de Jean Follain, 1943, p. 131.

⁸ FARGE (A.), *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard Archives, 1979, p. 124.

CHAPITRE 1

CONSTITUTION DE LA SAVATE ET DU CHAUSSON

1. ANALYSE DES AFFRONTEMENTS A LA SAVATE

Les combats à la savate originelle s'apparentent-ils à des duels⁹ ? L'analyse de plusieurs affrontements à mains nues révèle l'existence de critères identiques à ceux que l'on trouve dans les duels à l'épée comme en témoigne cette rixe portée devant les tribunaux :

"Ce mot me met en colère et me décide, Leroy prend pour témoins tous ceux qui étaient là (...)

Eh bien, comment frappera-t-on ? Dessus ou dessous ?

Dessus et dessous.

Et au premier coup ?

Non, je veux au moins quatre coups de poing sur la figure.

Les pieds en sont-ils ?

Oui !

Eh bien y-a pas armes égales ; j'ai mes sabots, t'as que tes souliers. C'est juste, pose tes sabots qu'il me dit et je pose mes souliers.

Aussitôt déchaussé je me mis en garde"¹⁰.

L'utilisation des pieds et des poings n'est pas déterminante pour distinguer cet affrontement d'une simple bagarre. Par contre l'organisation de la rencontre permet de faire une distinction. Elle suppose une discussion, des règles, qui différencient cette pratique avec les rixes habituelles :

*"Je suis le beau Paris, je ne crains ni Grecs, ni Romains.
Qu'est-ce qui veut s'aligner de trois canons de vin bouché;*

⁹ On peut aussi se reporter à notre article : LOUDCHER (J.-F.), "Duels à mains nues et techniques corporelles : naissance d'une activité physique, la savate", *Science et motricité*, n°21, février 1994, pp. 12-21.

¹⁰ *GAZETTE DES TRIBUNAUX*, 2 février 1838.

je les parie au plus malin ? Qu'est-ce qui a des fils de fer peu rouillés ? Voyons un peu les modernes que je les descende (...). Bref, ça me chatouille les oreilles et je réponds bravement "ça m'va, pas de trahison, je parie les trois canons : je veux enlever le beau Paris". Jusque là rien de mieux ; c'était d'amitié ; un coup d'savate en partie liée, ça ne se refuse pas entre z'hommes. On fait donc cercle, et nous faisons quelques voltes. Paris devient blanc, je vois qu'il rage et je me méfie. "Rends-toi qu'il dit ou je te mange la tête". Je dis non, pour l'honneur. Mange moi si tu veux, mais paie les canons pour la gloire. J'étais en trêve, sans méfiance ; il me fait une feinte ; je ne suis pas à la parade, excusez, je m'étale. Le vautour fond sur moi, il veut me travailler à l'américaine : je défends mes yeux, et je découvre mon oreille. Sans les autres qui ont jeté de l'eau, elle était coupée"¹¹.

Cependant, les duels à mains nues se caractérisent par une différence importante par rapport aux duels à l'épée : ils ne font pas, ou peu souvent, verser le sang. Ainsi, Alton-Shée, dans ses mémoires, rapporte une altercation à laquelle il aurait assisté et qui se serait déroulée selon des caractéristiques identiques, entre son ami Charles Labattu et Michel Casseux, savatier célèbre de l'époque :

"L'autre, Michel Casseux, avec un visage terne et marqué de petite vérole, des yeux gris plein de ruse, pouvait avoir trente-six ans. Ses Membres étaient longs et osseux, ses grandes mains, ses doigts noueux semblaient avoir la dureté du bois. Ses gestes rapides et désarticulés rappelaient les mouvements de l'ancien télégraphe. Il portait une veste et un large pantalon en drap brun, une casquette d'où pendait sur le côté un énorme gland. C'était le maître savatier de Paris (...). A peine en garde, le pied droit du savatier rasa si rapidement la terre, se dirigeant sur la jambe gauche d'Henri que, malgré l'attention que celui-ci avait mise à s'en garantir, il ne put éviter entièrement l'atteinte"¹².

Or, Michel Pisseux serait, selon J. Charlemont¹³, un des premiers savatiers à avoir ouvert une salle à la Courtille. Il aurait sorti la savate du ruisseau et l'aurait élevée au rang d'une pratique convenable. En

¹¹ GAZETTE DES TRIBUNAUX, 23 octobre et 7 janvier 1842.

¹² ALTON-SHÉE, *Mémoires du Vicomte d'Aulnis*, Paris, 1868, pp. 236-237.

¹³ CHARLEMONT (J.), *op. cit.* On peut néanmoins se demander s'il n'y a pas confusion entre Michel Casseux, savatier du début du siècle que décrit Alton-Shée, et Michel dit Pisseux qui enseigne jusqu'en 1858 selon l'*Annuaire du commerce* au 48 ou au 38 rue des Martyrs.

effet, l'*Annuaire du commerce* confirme, en 1847, que Michel dit Pisseux s'installe au 10 rue Buffault¹⁴. Il est, de plus, l'inspirateur d'une brochure très rare, d'une cinquantaine de pages, parue dans les années 1850, et que décrit J. Charlemont dans *L'art de la boxe française*¹⁵. L'honneur-social (la présence), par opposition à l'honneur-préséance (les titres)¹⁶ est présent dans les duels à poings nus autant que dans les duels à l'épée. On voit bien que la relation entre duel et savate existe, ce que confirme A. Dumas en révélant que les savatiers sont, avant tout, régis par un code de l'honneur :

*"L'intrus, une fois insulté, de deux choses l'une : ou il refuse le combat, et alors il est hué, honni, conspué, chassé, et cela par sa maîtresse, la première ; il fait donc abnégation de ses prétentions, s'éloigne, rentre dans les rangs de la société qu'il a abandonnés, y reprend la place qu'il avait quittée, et renonce à tout jamais à l'espoir qui lui avait souri un instant ; ou il accepte la lutte, et alors on convient des conditions du combat, et du lieu et de l'heure où il sera livré. L'heure est ordinairement au crépuscule, le lieu une de ces petites rues qui avoisinent les corps de garde ; le mode de combat, la savate"*¹⁷.

Plus encore, pour l'auteur, l'origine de la savate est évidente. Elle est une "lutte populaire, un duel de Titi à Titi"¹⁸ dont il retranscrit les différentes phases :

"D'abord, comme dans un duel, où les adversaires se tâtent l'un l'autre par des dégagements et des feintes, chaque savatier commence par ce qu'on appelle les coups de principes. Attaquant par les coups de pied bas, qui ont pour but de mettre à nu les os des jambes, ripostant par les coups de pied d'arrêt, qui ont pour résultat de couper le diaphragme. Au bout d'un instant de cette lutte préparatoire, comme ils ne connaissent pas encore la boxe-savate et qu'ils s'en tiennent à l'art primitif, c'est-à-

¹⁴ Une gravure de Gavarni, datée de 1843, montre le nom écrit en arrière-plan. Cf. LOUDCHER (J.-F.), *Histoire de la savate, du chausson et de la boxe française : de ses origines populaires à sa pratique sportive (1797-1967)*, Thèse STAPS, 2 Tomes, soutenue le 15 janvier 1996, à Bordeaux sous la direction de G. Andrieu.

¹⁵ *THEORIE PRATIQUE SUR L'ART DE LA SAVATE (APPELE CHAUSSON OU ADRESSE PARISIENNE) ET DE LA CANNE*, avec démonstration expliquée de la leçon par un amateur élève de Michel dit Pisseux Professeur, (1852 ou 1853 ?). L'édition consultée se trouve à la Public Library de New-york. Elle est amputée des gravures qui comprennent 15 pages. La référence est due à S. Salvini.

¹⁶ Cf. PITT-RIVERS (J.), *Anthropologie de l'honneur*, Paris, Sycomore, 1983.

¹⁷ DUMAS (A.), *Filles, lorettes et courtisanes*, Paris, 1843, pp. 41-42.

¹⁸ *Ibid.*, p. 42. Terme que popularisera, entre autre, V. Hugo.

dire qu'ils ne se servent que des pieds, ils essaient de se passer la jambe. Enfin, si habiles qu'ils soient tous les deux, l'un d'eux finit toujours par tomber ; alors, et le plus souvent, une fois à terre il s'avoue vaincu, non pas en demandant franchement grâce et merci, comme faisaient nos anciens chevaliers, peste ! le Français moderne est trop fier pour cela, - mais en disant, -j'en ai assez..."¹⁹.

Son récit d'une vingtaine de pages donne des indications importantes sur cette pratique. Mais c'est T. Gautier, dans le premier article de référence sur l'histoire de la savate, du chausson et de la boxe française, qui évoque le mieux les règlements de compte que les savatiers anciens avaient l'habitude de mener entre eux. Là encore, il confirme en tous points leur similitude avec les duels à l'épée :

"Il y a quelques années seulement de cela, lorsque Notre-Dame n'était pas encore veuve de son archevêché, les duels et les tournois avaient lieu à la pointe de l'île, près de ce pont que l'on appelle le pont rouge (...) : ce lieu désert était propice à vider les querelles qui avaient ordinairement pour motif la possession de quelque Hélière de bas lieu²⁰. Les champions arrivaient suivis de leurs témoins et demandaient avant de commencer : "va-t-on de tout ?". Selon la gravité de l'offense appréciée par les seconds, la réponse était affirmative ou négative. "On va de tout," cela voulait dire que l'on pouvait se manger le nez, s'extirper les yeux avec le coup de fourchette, s'arracher les oreilles, et se servir des dents et des ongles, dans le cas contraire, les coups de pied et les coups de poing étaient seuls permis, différence qui représente assez bien les duels au premier sang et les duels à mort"²¹.

L'offense, l'honneur, les témoins, le code, le lieu, toutes les caractéristiques du duel sont présentes d'après l'auteur. De plus, il existerait des "duels à mort" dans lesquels le sang serait versé. Mais aucune des différentes altercations relevées dans la *Gazette des tribunaux* n'en fait mention. Soit elles ont été "inventées" par l'imagination romanesque de l'écrivain, soit elles appartiennent à une période où les témoignages sont quasi inexistantes.

Ces duels semblent si fréquents qu'ils nécessitent un entraînement. Au début du XIX^{ème} siècle, selon J. Charlemont, la savate est enseignée dans des caves ou des arrière-salles de cafés dont il est

¹⁹ *Ibid.*, pp. 55-56.

²⁰ Selon H. A. Fréguier, le quartier est désert au début du XIX^{ème} siècle. Il n'y a ni prostituées, ni vagabonds : FREGUIER (H. A.), *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes*, 1er T., 1840.

²¹ GAUTIER (T.), *op. cit.*, pp. 263-270.

extrêmement difficile de retrouver la trace. Les savatiers du début du siècle, toujours d'après l'auteur, seraient "Champagne", ancien marin qui aurait ouvert une "salle" rue Mouffetard, puis "François", qui aurait enseigné rue de la Mortellerie. T. Gautier cite Fanfan (maître-bâtonniste), Sabattier, Fanfare, Mignon, Rochereau, Carpe et Baptiste. Ce dernier, ancien danseur à l'Opéra, aurait, selon T. Gautier, enseigné au Duc de Berry en raison de son "*vernis d'élégance et de bonne société*"²². Il serait, de plus, "l'inventeur" des coups de pied haut, et se distinguerait des vulgaires pratiquants de savate. D'ailleurs, l'évolution est nette. Le savatier "ancien" ou le bagarreur de profession monnaye son savoir à un prix assez minime :

*"En ce temps de barbarie, des maîtres montraient aux barrières pour deux sous les trois coups ; crever les tympan, faire sauter le lobe de l'oeil et couper la langue par un coup de dessous le menton"*²³.

La leçon coûterait 10 centimes les 3 coups : soit un tiers du salaire horaire d'un ouvrier environ²⁴. Par contre, d'après une anecdote rapportée par le journal *La Caricature*, le prix augmente pour le savatier "moderne". Il est vrai que son enseignement semble nécessiter plus de "technicité" :

*"Le prix des cachets varie selon que l'on veut pénétrer plus ou moins dans les Mystères de Paris pris sous le point de vue de la savatte (sic). Moyennant trente francs, on apprend à mettre un oeil au beurre noir ; si on tient à savoir le pocher complètement et à perpétuité, le prix s'élève à quarante cinq francs"*²⁵.

Le prix correspond, à peu près, à l'horaire d'un ouvrier maçon²⁶. On comprend que l'enseignement puisse intéresser le savatier moderne qui gagne son équivalent en quelques minutes. De plus, il ne s'agit plus d'estropier son adversaire, mais de le mettre hors d'état de nuire. Les noms sont exotiques, les pratiques aussi. Les gravures participent à la

²² GAUTIER (T.), *ibid.*, p. 264. Il est intéressant de noter la description que donne Clément Courtois de Baptiste l'aîné qui ressemble étrangement à celle que Alton-Shée fait de Michel Casseux cinquante ans plus tard: "*Cet acteur auquel sa grande taille et ses grands bras ont fait donner le surnom de télégraphe*" : COURTOIS (C.), *L'opinion du parterre*, Paris, 1803-1809, p. 37.

²³ GAUTIER (T.), *op. cit.*, p. 264. Le sou est l'ancienne pièce de 5 centimes créée à la Révolution.

²⁴ Le salaire horaire d'un ouvrier, en 1806 est de 30 centimes environ. Source : *ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE*, INSEE, 1968.

²⁵ *LA CARICATURE*, dimanche 26 mars, 1843, "Une suite des *Mystères de Paris*".

²⁶ Un maçon gagne, en 1842, 40 francs de l'heure (anciens francs), un imprimeur 80 francs et un sculpteur 110 francs. Source : *ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE*, INSEE, 1968.

mythologie, à la fois dans les textes et dans les dessins, en décrivant une pratique rude et efficace²⁷. L'imaginaire envahit les récits.

Les défis et les duels à coups de poing et coups de pied se multiplient à cette époque alors que de tels affrontements ne paraissent pas avoir eu lieu durant les siècles précédents. Les ouvrages historiques concernant les duels ou les moeurs populaires, comme celui de A. Farge²⁸ ou de R. Cobb²⁹, ne les mentionnent pas. De même, le *Journal* de J. L. Ménétra, Compagnon vitrier au XVIIIème siècle, n'y fait pas allusion. Ainsi, il relate plusieurs affrontements à coups de poing, mais il distingue nettement le duel de la rixe. Dans le premier cas, les règles imposent, de façon prioritaire, l'utilisation de l'épée³⁰ ou bien, selon la gravité de l'offense, du bâton ou de la canne³¹. Dans tous les cas, ils sont précédés par une joute verbale alors que les rixes sont spontanées. Ces dernières entraînent une riposte immédiate. Il n'y a pas de rituel comme dans les duels :

*"Le petit maître hausse le ton (...) Je lui réponds qu'il n'y a (pas) un vivant qui puisse m'empêcher Il me dit qu'il m'en empêchera et qu'il me donnera une volée de plat d'épée Je le défie Il dégaine Un croche-pied et un coup de poing à la parisienne est ce qu'il reçoit"*³².

Au XVIIIème siècle, si les bagarres sont nombreuses, il n'y a pas de duels à mains nues dans les études effectuées par J. Cavignac³³. Par contre, alors que les rixes dans lesquelles les outils et les armes sont toujours fréquents au début du XIXème siècle (plusieurs ordonnances contre les attroupements sont édictées de 1817 à 1840³⁴), les duels à

²⁷ Cf. iconographie "Leçons et conseils", gravure de Gavarni, 1843, sous-titrée de la manière suivante : « *Laisse jamais marcher un homme sur toi : coupe-le dans la marche... souviens-toi de ta quatrième division : Rompez, parez, ripostez ! chaud !... tu y casses une patte, ça l'écoeure, bon !... le bas abimé, tu travailles dans le dessus* ». Cf. LOUDCHER (J.-F.), Thèse, *op. cit.*

²⁸ *Op. cit.*

²⁹ COBB (R.), *La protestation populaire en France de 1789 à 1820*, traduit de l'anglais, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

³⁰ MENETRA (J.-L.), *Journal de ma vie*, Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIIIème siècle, présenté par Daniel Roche, Paris, Montalba, 1982, p. 115.

³¹ *Ibid.*, p. 253.

³² *Ibid.*, p. 148. D'autres affrontements similaires se reproduisent un peu plus loin.

³³ CAVIGNAC (J.), *Le compagnonnage dans les luttes ouvrières au XVIIIème siècle*, l'exemple de Bordeaux, Paris, 1969.

³⁴ BOURGIN (H.), *Le régime de l'industrie en France de 1814 à 1830*, (1912), 3 v., Paris, 1941.

mains nues semblent apparaître à cette époque comme le relate A. Perdiguier³⁵.

Il est difficile d'affirmer que les duels à mains nues n'ont jamais existé avant le début du XIX^{ème} siècle en France. Il faudrait pour cela enquêter sur les nombreux rapports de police à Paris³⁶, mais aussi en province. Toutefois, s'ils se produisent, ils sont rares. Ils ne semblent se développer de manière relativement homogène qu'au début du XIX^{ème} siècle, que ce soit chez l'homme de la rue, ou bien chez le compagnon. Or, la savate non plus n'existe pas avant cette période.

2. APPARITION DE LA SAVATE

Les *Mémoires de Vidocq*, publiées en 1828, semblent être la référence la plus ancienne dans laquelle le terme "savate"³⁷ est cité. L'auteur, dans les années 1797-1798 aurait eu affaire à un "adepte de la savate". Battu, il se serait alors mis à sa pratique :

"Beaumont voulant me tâter, me chercha une querelle d'Allemand. Nous nous battîmes et comme j'avais affaire à un adepte dans cet exercice gymnastique qu'on nomme la savatte, je fus complètement vaincu. Je pris néanmoins ma revanche dans un cabanon où Beaumont, manquant d'espace pour déployer les ressources de son art, eut à son tour le dessous. Ma première mésaventure me donna l'idée de me faire initier aux secrets de cet art et le célèbre Jean Goupil, le Saint-Georges de la Savatte, qui se trouvait avec nous à Bicêtre me compta bientôt au nombre des élèves qui devaient lui faire le plus d'honneur"³⁸.

Mais une telle référence est finalement très discutable. Il est possible de se demander, connaissant la "carrière" de l'auteur³⁹, si ces "Mémoires" sont fiables. L'ancien Préfet de police n'aurait-il pas entendu parler de cet "art" plus tard et inclus celui-ci dans sa littérature

³⁵ PERDIGUIER (A.), *op. cit.*, p. 271. Il évoque, par ailleurs, un autre affrontement qui se rapproche plus de la lutte à mains plates. *Op. cit.* p. 199.

³⁶ En particulier la série F7 aux Archives Nationales que nous avons dépouillée. Aucun rapport de police ne signale de duel à poings nus ou l'existence de savate jusqu'en 1826. Cf. F/9786/9787/9817/12236/12237, pour la période de la Restauration.

³⁷ Le terme est indifféremment écrit "savate" ou "savatte" au début du XIX^{ème} siècle.

³⁸ VIDOCQ (F.), *Mémoires de Vidocq*, Paris, 1828, p. 207.

³⁹ Voleur et écroué, il finit, à force de manoeuvres et sans doute de "compromis", Préfet de Police sous Fouché.

pour se faire valoir ? Un peu plus loin Vidocq donne quelques détails sur la pratique de son "art", mais qui renforcent encore le doute. En effet, il décrit un combat de boxe anglaise, pratique connue en France dès 1814⁴⁰, au lieu d'un combat de savate⁴¹.

Aucune autre source, à notre connaissance, ne fait référence à la savate, en tant que pratique de combat, à cette époque. Le terme "savate" se répand en France après 1830 et la pratique semble bien s'apparenter à un duel à mains nues. La savate, en tant que discipline de combat, n'est pas, malgré tout, encore très connue. Elle est mystérieuse et fait un peu peur. Sans doute pour la conjurer, on la tourne en dérision en vaudeville au théâtre, de même que le chausson :

*"Le surprenant Gig-gig et l'incroyable Lamadou feront la lutte des boxeurs telle qu'elle s'exécute journellement dans les rues de Londres, entre gens comme il faut, faut...boxer, signifie en français; tirer la savate"*⁴².

La savate et la boxe anglaise sont mal différenciées. Pour les auteurs, au-delà des caractéristiques techniques, ce sont les gens du peuple qui pratiquent, autant en Angleterre qu'en France. La savate vient du ruisseau. Son évocation est un peu fantastique et mythique. Les écrivains s'en emparent pour alimenter le romantisme de l'époque. Ainsi, H. de Balzac fait souvent référence à la savate dans ses romans⁴³. Pour montrer la supériorité que donne la connaissance de cet art, il arme *Europe*, l'une de ses héroïnes, de "*ce coup si sec si connu de ceux qui pratiquent l'art dit de la savate*"⁴⁴. L'arme semble terrible pour qui sait s'en servir⁴⁵.

De même, E. Sue prête à son héros, le Prince Rodolphe, la connaissance de la savate. Son savoir lui permet de se garder des mauvais garçons et de *passer*⁴⁶ "*la jambe (du savatier) avec une*

⁴⁰ GAZETTE DE FRANCE, vendredi 1er juillet, mercredi 6 juillet, dimanche 17 juillet, jeudi 21 juillet, mardi 26 juillet, samedi 30 juillet 1814, "Moeurs françaises".

⁴¹ VIDOCQ, *op. cit.*, p. 309, T.1.

⁴² GIG-GIG, SCENES DE BOXEURS, CLOWN, ALACTE. Pièce en 3 actes jouée le 15 juin 1833 au théâtre des Folies dramatiques de MM. Valory et St Gervais. Mais aussi : BARTELHEMY, LHERIE, LEON DE CERAN, *L'épée, le bâton et le chausson*, vaudeville en quatre tableaux, Paris, 1830, 40 p. Et aussi : CHARIVARI, mercredi 19 septembre, 1838, "Connu ! Connu !", Napoléon de St Hilaire.

⁴³ BALZAC (H. de), *Splendeurs et misères des courtisanes*, 1839-1847, Bibliothèque de la Pléiade, 1952, p. 769, mais aussi p. 805.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 801.

⁴⁵ "*Veux-tu m'arrêter ? demanda Jacques Collin à son ennemi. Dis-le sans y mettre d'accompagnement. Ne sais-je pas qu'au coeur de la Cigogne tu es plus fort que moi ? Je te tuerais à la savate, mais je ne mangerais pas les gendarmes et la ligne*" : *ibid.*, p. 1128.

⁴⁶ On dirait aujourd'hui "balayer" ou "faucher" la jambe à l'aide d'un coup de pied.

*dextérité merveilleuse*⁴⁷. Le mystère qui enveloppe la savate et fait d'elle quelque chose de terrible se perpétue encore dans la littérature du XIX^{ème} siècle⁴⁸. C'est le signe qu'elle est toujours mal connue à cette époque.

Beaucoup de sources l'attestent, la savate fait partie du domaine public dans les années 1833-1843. Les salles où l'on pratique l'assaut se multiplient. Le Jockey-club, créé en 1833, comprend un gymnase dans lequel les exercices physiques sont à l'honneur. H. de Balzac dans le *Député d'Arcis* caricature le Colonel Franchessini et donne une description minutieuse du Jockey-Club où se côtoient pipes, armes, fouets, étrières, gants d'armes et gants de boxe⁴⁹. Michel dit Casseux aurait enseigné au Duc d'Orléans⁵⁰, à Lord Seymour, à Gavarni, selon J. Charlemont. En 1842, T. Gautier lui donne ses lettres de noblesse définitives :

*"La savate, comme on la pratique aujourd'hui, est un art très savant, très raisonné ; c'est l'escrime sans fleuret. Il y a la tierce, la quarte, l'octave et le demi-cercle ; seulement dans l'escrime on n'a qu'un bras, et à la savate on en a quatre (...). Le maître de chausson actuel ne ressemble en rien au savatier ancien (...). La savate est désormais désencanaillée, et prendra dans les pensionnats place à côté de la gymnastique et de l'escrime"*⁵¹.

Pour T. Gautier, le mot de savate a une connotation vulgaire. Il semble d'ailleurs être à "l'origine" involontaire de l'expression « boxe française ». Peu à peu la pratique change et son enseignement s'apparente à celui de l'escrime dans l'espoir, sans doute, d'obtenir une reconnaissance sociale. Dès 1842, Charles Lecour possède déjà une salle selon T. Gautier. L'*Almanach du commerce* de l'année 1843 signale la salle de L. Leboucher, qui s'installe à son arrivée de Caen rue de la Michodière. L. Leboucher enseignera plus tard, selon J. Charlemont⁵², à Rossini⁵³ et à E. Paz⁵⁴. Enfin, les années suivantes voient l'apparition de plusieurs autres salles.

⁴⁷ SUE (E.), *Les mystères de Paris*, Nouvelles éditions, Tours, 1946, T 1, p. 8, T 2, p. 260. Les textes paraissent entre 1842 et 1843 sous la forme d'épisodes dans *La Presse*.

⁴⁸ DUMAS (A.), *Le Comte de Monte-Cristo*, t.1 et t.2, 1846 ; PONSON DU TERRAIL, *Rocambol*, t.2, 1859, p.135 ; HUGO (V.), *Les Misérables*, T. 1 p. 783 et p. 699, T. 2 p. 232, 1862.

⁴⁹ BALZAC (H. de), *Oeuvres complètes*, Paris, Calmann-Lévy, 26 volumes, 1892-1906, XIII, p. 149.

⁵⁰ Nous n'avons pu prouver que le duc d'Orléans avait effectivement pris des cours avec M. Casseux.

⁵¹ GAUTIER (T.), *op. cit.*

⁵² CHARLEMONT (J.), *L'art de la boxe française*, Paris, L'Académie de boxe, 1899.

3. LES MYTHES FONDATEURS DE LA SAVATE : REVOLUTION FRANCAISE, BÂTONISTES, MARINS, INFLUENCES ASIATIQUES ET CHAUSSON MARSEILLAIS

Savate, chausson et boxe française renvoient à un certain nombre de mythes fondateurs, qui se sont parfois nourris les uns les autres. Le caractère mystérieux de la pratique et l'invincibilité du *gamin de Paris* ont joué pour beaucoup dans la mise en place de ces mythes. La Révolution Française, par exemple, est à l'origine d'une forte inspiration. Elle induit l'idée que la période de troubles que connut l'hexagone a pu favoriser l'essor d'arts de combats. Les maîtres-bâtonnistes du début du XIX^{ème} siècle, en particulier, seraient à l'origine de la savate. Mais si les "*trois formes d'escrime*"⁵⁵ (boxe anglaise, escrime, bâton) sont connues à cette période, aucun document irréfutable ne vérifie l'hypothèse. D'autre part, bien que les bâtonnistes aient eu une certaine célébrité sous l'Ancien Régime, l'interdiction de toutes les jurandes, corporations et maîtrises en 1791, selon A. Daressy⁵⁶, a étouffé la renommée qu'ils ont pu avoir. L'arrêt est brutal alors que la profession de Maîtres d'Armes était répandue et l'enseignement sérieux. En effet, selon l'auteur, jusqu'en 1644, l'aspirant à la maîtrise en fait d'armes est expérimenté sur l'épée seule, l'épée et le poignard, la hallebarde et le bâton à deux bouts⁵⁷. Puis, au XVIII^{ème} siècle, l'aspirant n'est plus examiné que dans l'assaut au fleuret, à l'épée et au poignard⁵⁸. Néanmoins, la tradition se perpétue dans les foires ou les lieux de distractions comme les barrières de Paris. Dans celle dite du *combat*⁵⁹ (au bout de la rue de la Grange aux belles) se réunissent, en 1791, "*le dimanche et le jeudi, les bouchers, les marchands de bestiaux, habitants des faubourgs, bâtonnistes, piliers de cabarets, maîtres de chiens bien appris*"⁶⁰. Il faut attendre

⁵³ Musicien célèbre qui a vécu longtemps à Paris. Nous n'avons pu, là non plus, prouver les dires de J. Charlemont. Son "embonpoint" laisse douter d'une pratique forcenée de sa part.

⁵⁴ Futur directeur du Grand Gymnase, rue des Martyrs, en 1866. Il fera beaucoup pour l'expansion de la gymnastique et des pratiques physiques.

⁵⁵ Cf. iconographie « *Les trois formes d'escrime* » in LOUDCHER (J.-F.), thèse, *op. cit.*

⁵⁶ DARESSY (A.), *Archives des Maîtres d'Armes*, Paris, Maison Quantin, 1888. Il fait référence à la loi Le Chapelier, député rennais qui interdit les corporations.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 133.

⁵⁸ A. Daressy ne signale aucun professeur de boxe française dans le répertoire pour le XIX^{ème} siècle.

⁵⁹ Les "barrières" sont des murs entourant Paris destinés à contrôler le commerce au XVIII^{ème} siècle. Dans la Capitale, vers 1780, il y a 60 barrières de construites à l'entrée des faubourgs. DELVAU (A.), *Histoire des barrières de Paris*, Paris, 1865.

⁶⁰ MAURICE (C.), *Histoire anecdotique du théâtre et de la littérature*, Paris, 1856.

l'Empire et la Restauration pour que les corporations se reforment et qu'une pratique plus organisée se répande. Cependant, la filiation des maîtres bâtonnistes et des maîtres savatiers n'est pas établie. Rien ne permet de confirmer les propos de T. Gautier qui affirme que Fanfan, maître-bâtonniste⁶¹, est le "Pharaon" de la savate⁶². En effet, on pouvait s'installer uniquement "maître de bâton"⁶³ en revenant de l'armée, comme le note A. Perdiguier, sans pour autant enseigner la savate.

Une autre interprétation s'inspirant de l'aspect acrobatique des marins est évoquée par B. Plasait⁶⁴. Or, seule une gravure datée de l'année 1857⁶⁵ permet d'étayer cette hypothèse. L'anachronisme, entre 1790 et 1857, est patent et on peut se demander ce qui a amené l'auteur à le commettre. Il faut se projeter aux années 1960 pour trouver une explication. La lecture et la comparaison du procès verbal du Comité National de Boxe Française (C.N.B.F.) du 8 janvier 1965 et du *Bulletin de Liaison* du comte P. Baruzy de la même date permettent de comprendre l'anachronisme et la confusion qui s'ensuit⁶⁶. Par erreur, volontaire ou non, le comte P. Baruzy rattache la boxe française à l'Asie à l'aide de la gravure qui justifie cette interprétation par le biais des marins (en particulier marseillais) qui auraient ramené cette pratique de leurs voyages⁶⁷.

⁶¹ Cf. iconographie "Fanfan, maître-bâtonniste" in LOUDCHER (J.-F.), thèse, *op. cit.*

⁶² GAUTIER (T.), *op. cit.*, p. 265.

⁶³ PERDIGUIER (A.), *Mémoires d'un compagnon*, Paris, nouvelle édition, 1943, p. 132. On peut voir un des premiers diplômes de maître batonniste, datant de 1817, au musée des Arts et Traditions Populaires.

⁶⁴ PLASAIT (B.), *Défense et illustration de la boxe française*, Boulogne, Sedirep, 1971, p. XXXIV.

⁶⁵ Cf. "Brevet de boxe et de chausson", iconographie, 1857, tireurs de chausson sur un bateau in LOUDCHER (J.-F.), Thèse, *op. cit.* ou au cabinet des Estampes de la B. N., ou bien DELAHAYE (M.), *op. cit.*

⁶⁶ En effet, P. Baruzy, dans son bulletin, déforme les propos de L. Alliot (Président du C.N.B.F.) en suggérant que la boxe française pourrait venir de Thaïlande (*BULLETIN DE LIAISON DE LA BOXE FRANÇAISE*, Assemblée générale constitutive du Comité National de Boxe-française du 8 janvier 1965, p. 2). Alors que le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 janvier 1965 rend compte de propos légèrement différents tenus par L. Alliot dans la *Boxe Française*, n°1, 1965, Bulletin de liaison du C.N.B.F.-S.C., rédaction Marc Kunstlé et Bernard Plasait.

⁶⁷ On peut penser, avec S. Salvini, que la tentative était de détourner l'engouement des gens pour les arts martiaux (essentiellement japonais) vers la boxe française, en leur faisant croire qu'elle était d'origine asiatique. B. Plasait, conscient sans doute de l'anachronisme, n'a pas retenu cette hypothèse dans ses livres, mais il a accrédité la thèse des marins sur la base de documents insuffisamment analysés. La tentative a tourné court, mais l'idée resurgit encore de temps à autre.

Ainsi, l'origine asiatique de la savate est un mythe, mais qui provient d'un autre mythe, le chausson marseillais lui-même. En effet, l'idée est généralement admise, depuis le siècle dernier, qu'il existerait une pratique de combat pied-poing originale et originaire du midi. Elle s'appuie, entre autres, sur des écrits colportés par J. Charlemont ainsi que sur une tradition très forte des lutteurs marseillais du milieu du XIX^{ème} siècle. D'autre part, il est vrai que le chausson marseillais est une réalité, mais seulement à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Son histoire illustre la confusion que vient renforcer la dimension mystérieuse des activités de combat. Le *chausson* ne semble pas correspondre, dans les temps originels du début du XIX^{ème} siècle, à sa traditionnelle définition méridionale. Dans les *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, M. Nadaud évoque les soirs où les ouvriers allaient "à la salle Gadoux ou à la salle Le Mule, qui passaient pour les deux maîtres de chausson les plus habiles de ces temps-là" (1834)⁶⁸. Gadoux, qui était du village de Léonard, avait eu comme maître de chausson, un "nommé Toulouse". Mais Léonard ne put s'entraîner avec Gadoux car son père avait fait promettre à ce dernier de ne jamais l'accepter. Aussi, raconte-t-il, il dut aller chez Le Mule qui avait sa salle rue de la Vannerie⁶⁹.

Le chausson, en tant que pratique de combat parisienne, semble donc connu bien avant le chausson marseillais. La distinction qu'établit L. Chevalier, entre une savate citadine et le chausson rural est une extrapolation⁷⁰. Elle repose, d'une part, sur l'origine campagnarde des maîtres de chausson que décrit M. Nadaud et, d'autre part, sur l'origine parisienne de la savate évoquée par les écrits d'auteurs comme T. Gautier ou A. Dumas. Or, M. Nadaud ne précise pas si ces "maîtres" ont appris au village ou à Paris, et aucune autre source ne signale l'existence de maîtres de chausson ruraux. Pour F. Mazuy, il n'y a pas d'ambiguïté. Le chausson n'existe pas à Marseille. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la ville ne connaît que « *la savatte et la boxe* »⁷¹. De plus, l'article de T. Gautier, intitulé *Le maître de chausson*, tend aussi à montrer que le chausson n'est pas d'origine marseillaise. Toutefois, il n'est pas exclu que les lutteurs marseillais, vers 1850, aient pu assimiler cet exercice à une forme de lutte ou de jeu, telle la bravade ou les olivettes, originaire du midi. En effet, J. Vallès décrit en 1865, dans *L'Epoque*, des exercices spectaculaires et plutôt inoffensifs que les lutteurs marseillais avaient l'habitude de pratiquer auparavant dans des affrontements :

⁶⁸ NADAUD (M.), *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, 1895, Paris, Voix ouvrières, 1948, p. 97.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 102.

⁷⁰ CHEVALIER (L.), *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Plon, 1958.

⁷¹ MAZUY (F.), *Moeurs et coutumes des Marseillais au XIX^{ème} siècle*, Marseille, 1854, p. 183.

"Le jeu de Lecour est pour ainsi dire sa propriété. Jusqu'à lui, on ne connaissait guère que le pirouettement marseillais, c'est-à-dire le jeu d'évolution à grand circuit, une espèce de danse où l'on atteignait du talon en tournoyant"⁷².

Mais il n'indique pas, bien qu'il soit un fin connaisseur des pratiques de combat, que ce fût du chausson. Enfin, l'hypothèse, lancée par J. Charlemont, de l'expansion de la boxe et de la "savatte" par les marins enfermés sur les pontons, au début du XIX^{ème} siècle, n'est pas du tout étayée. Sans doute l'auteur s'est-il inspiré de l'ouvrage de L. Garneray relatant en détail la vie des marins et les luttes qui se déroulaient dans ce décor. Or, il n'y est question à aucun moment de combat à la savate. Tout au plus l'auteur relate-t-il un combat entre un lutteur breton et un boxeur anglais⁷³. Le mythe semble la conséquence d'une mauvaise interprétation. La boxe pratiquée sur les pontons n'est pas la savate que met en oeuvre M. Pisseux.

4. TECHNIQUES CORPORELLES ET DUELS A MAINS NUES : L'ENFERMEMENT DE LA SAVATE

Ainsi, la logique du duel semble bien être au centre du processus d'élaboration de la savate. Mais le duel peut-il, à lui seul, suffire pour inventer et développer les coups de poing et les coups de pied ?

Le savatier ancien ne semble pas avoir développé des "techniques" élaborées. Elles sont primaires mais efficaces dans l'affrontement en combat de rue. *La Caricature* du 26 mars 1843 traite sur un mode ironique les différents coups du savatier tels qu'ils apparaissent dans les *Mystères de Paris*. Ce dernier dispose du "*coup de poing dans l'estomac qui arrête immédiatement le grand ressort de la respiration (...) spécialement à l'usage des personnes qui tiennent à avoir toujours raison dans les discussions*"⁷⁴, ou bien encore du "*coup de poing appliqué sous le menton, il brise les dents et coupe la langue*"⁷⁵. Le seul coup de pied envisagé dans cette revue est le balayage de la jambe, appelé *passement*⁷⁶.

Les évocations de la savate ancienne se ressemblent toutes. La garde est basse, les mains sont ouvertes, les coups de pied dans les jambes sont principalement utilisés pour déstabiliser et renverser

⁷² *L'Epoque*, 22 juin 1865, dans BELLET (R.), *Jules Vallès, Oeuvres*, 1857-1870, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, T. 1, 1975, p. 741.

⁷³ GARNERAY (L.), *Voyages, aventures, combats*, Paris, 1853.

⁷⁴ *LA CARICATURE*, 26 mars 1843.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Ibid.*